Avis d'appel public à la concurrence

Occupation temporaire du domaine public

Exploitation d'un restaurant au centre bourg de Voglans

Commune de Voglans (Savoie)

I. Personne publique à qui appartient le domaine

Commune de VOGLANS – 586 rue Centrale – 73420 Voglans

Point de contact et informations complémentaires :

Annabelle LEFORT – Courriel : dgs@voglans.fr – Tel : 04 79 54 44 71

II. Objet de l'autorisation

En application de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection porte sur l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, concernant en l'espèce, un bâtiment à usage de commerce « multiservice » (bar-restaurant-prestations de service à la population) avec cuisine et terrasse extérieures, situé dans le centre bourg de la commune de Voglans, moyennant une redevance d'occupation temporaire des locaux et du site.

Descriptif des installations

Le bâtiment mis à disposition comprend un local commercial avec cuisine professionnelle, deux salles de restaurant, un bar et une terrasse extérieure avec cuisine bar.

Répartition de la surface totale (hors parkings) :

- Surface des parties principales du local : 269 m²
- Surface des parties secondaires couvertes : 256 m²

III. Conditions d'occupation

Obligations de l'Occupant

L'occupant s'engage à respecter les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public.

Un état des lieux contradictoire du bâtiment et des équipements sera dressé à l'entrée en jouissance, en présence de l'occupant et des représentants de la commune.

Période d'ouverture

La période d'ouverture de l'équipement est laissée au choix de l'Occupant sous réserve du respect des clauses de la convention. Le projet du candidat précisera la période et les horaires d'ouverture envisagés.

Redevance d'occupation domaniale

L'exploitation du restaurant est soumise au versement d'une redevance dont le montant annuel minimum est fixé en tenant compte des avantages de toute nature que procure l'occupation :

- Une part fixe de **54 000 euros net de taxe** par an ;
- Une part variable s'élevant à **2,5 % du chiffre d'affaires hors taxe** de l'année d'occupation.

Les candidats sont libres de proposer une redevance plus élevée.

Durée d'occupation

L'exploitation est autorisée pour une durée de **3 ans,** conformément aux clauses de la convention.

IV. Conditions de candidature et procédures

Contenu de la consultation :

- Annonce (présent avis)
- Projet de convention d'occupation temporaire du domaine public
- Plan du site

Il n'y a pas de visite de site programmée.

Le mémoire technique remis par le candidat devra reprendre les éléments précisés ci-dessous ainsi que tout autre élément jugé utile par le candidat :

1. **Projet du candidat pour le site :** descriptif du projet, période d'ouverture, promotion et animation du site, type de restauration et fournisseurs, moyens humains et matériels ;
2. **Habilitation professionnelle** à exercer une activité de restauration (inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, qualifications et diplômes) ;
3. **Capacité financière et chiffre d'affaires** des 3 derniers exercices, en fonction de la date de création de l'entreprise ;
4. **Montage financier :** redevance proposée par le candidat (part fixe et part variable).

Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres seront basés sur :

1. La qualité et la cohérence du projet d'exploitation (concept, type de restauration, période d'ouverture, promotion et animation du site) ;
2. Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour rendre un service de qualité à la population ;
3. La capacité financière et professionnelle du candidat ;
4. Le montant de la redevance proposée.

Remise des offres

Remise des offres avant le lundi 14 décembre à 17h00.

- Par lettre recommandée avec avis de réception : Commune de VOGLANS – 586 rue Centrale – 73420 Voglans ;
- Ou remise contre récépissé à l'accueil de la mairie :
    - Lundi de 15h00 à 19h00
    - Mardi de 13h30 à 17h00
    - Jeudi de 8h30 à 12h00
    - Vendredi de 8h30 à 14h30
- Ou par voie dématérialisée.

L'enveloppe portera la mention suivante :

Appel à candidatures « AOT Voglans » – NE PAS OUVRIR